

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du quatorze Octobre deux mil vingt quatre

L' an deux mil vingt quatre et le quatorze Octobre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, , LEBLOND Valérie, MM : BLOT Bernard, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge.

Absent ayant donné procuration : Mr BERTHELOT Denis,

Absents : Mme LAVANNE Faosat, Mr BLOT Bernard.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 08/10/2024

Date d'affichage : 08/10/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le : 15/10/2024

et publication ou notification
du : 15/10/2024

A été nommée secrétaire : M. MARTIN Englebert

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Reprise d'amortissement
- Affectation résultat 2023
- Décision modificative n°2 - Budget commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout des 3 points supplémentaires.

Début de séance : 18h - fin de séance 18h55

SOMMAIRE

- Approbation de la mission de l'AMO sur l'aménagement du centre bourg.
- Rapport triennal d'artificialisation des sols.
- Transfert de la voirie et de ses équipements du lotissement des 4 vents au domaine public.
- Classement en voirie communale et modification du tableau des longueurs de voirie communale.
- Approbation pour la vente de l'ilot 1 à Logem Loiret
- Détermination des prix de vente des lots du Lotissement des 4 vents
- Approbation du règlement intérieur pour le prêt des sanitaires aux associations.
- Reprise d'amortissement
- Affectation résultat 2023
- Décision modificative n°2 - budget Commune

réf : 2024 051 : Approbation de la mission de l'AMO sur l'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis de Terr & Am pour la mission d'AMO sur l'aménagement de la place qui s'élève à 11 700 € HT soit 14 040 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis de Terr & Am pour un montant de 11 700 € HT soit 14 040 € TTC et autorise Monsieur le Maire , ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 052 : Rapport triennal d'artificialisation des sols.

Monsieur le Maire précise que l'article L2231-1 du CGCT, impose, dans les territoires dotés d'un PLU, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, la réalisation d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire concerné, au moins tous les trois ans. Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la Loi « Climat et Résilience » soit fin août 2024, il peut porter uniquement sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Il est précisé que ce rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

A ce titre, il est établi un bilan du suivi sur la période du 2011 à 2020. Cette analyse a été réalisée sur la base des données CEREMA. Un total de 2,59 ha d'ENAF a ainsi été consommé pour la période donnée. Cette consommation, prise à 0,36 % sur les terres agricoles, est notamment liée à l'aménagement de zones d'activités. Le rythme de consommation observé apparaît en cohérence avec les objectifs déclinés dans le SCoT (et le PLU pour les communes qui sont concernées). Conformément à l'article L2231-1 du CGCT, Monsieur le Maire soumet ce rapport au débat des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, puis délibéré prends acte du rapport local d'artificialisation des sols établi, valide le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire et dit que ce rapport sera publié dans les conditions fixées à l'article L 2131 du CGCT puis transmis accompagné de la présente délibération, dans un délai de quinze jours à Mme la Préfète (au titre du contrôle de légalité), M. le Président de la Région Centre, Mme la Présidente du PETR (SCoT), la DDT du Loiret – SUADT et M. Président de la CCNPL.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 053 : Transfert de la voirie et de ses équipements du lotissement des 4 vents au domaine public.

Vu l'article R.442-8 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour s'engager à transférer dans le domaine public de la Commune, l'ensemble des équipements communs (voirie et réseaux) desservant le lotissement des 4 vents une fois les travaux achevés et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir dès les travaux réalisés les formalités nécessaires à ce transfert dans le domaine public communal.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 054: Classement en voirie communale et modification du tableau des longueurs de voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle que le classement de la voirie communale peut être fait sur simple délibération suivant la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 -Article 62 II publiée au Journal Officiel du 10 décembre 2004, modifiant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière. Suite à la délibération du 20/11/2012, approuvant le classement des voies communales et la longueur de voirie suite au dossier établi par la Direction Départementale des Territoires, UTA de Pithiviers, dans le cadre de l'ATESAT,

Il convient de mettre à jour le tableau de voirie communales avec les créations des nouvelles voies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération).

Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :

Voie ajoutée : rue des écoles : ancien linéaire : 136 mètres , Nouveau linéaire : 136 + 358 =494 mètres

Voie ajoutée : la rue des buis : nouveau linéaire : 368 mètres

Voie ajoutée : la rue des ouches : nouveau linéaire : 361 mètres

Voie ajoutée : La rue de la clef des champs : nouveau linéaire : 180 mètres

Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 7 916 mètres de voies publiques. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à le signer;

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 055: Approbation pour la vente de l'ilot 1 à Logem Loiret

Considérant que les travaux de viabilisation du Lotissement des 4 vents sont terminés,
Considérant que le Conseil Municipal a statué lors de sa séance du 13 février 2024 pour un montant de 140 000 €, il convient de délibérer définitivement sur le prix de vente de l'ilot 1 par Logem Loiret.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de vente de ce terrain à 140 000 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous les documents relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 056 : Détermination des prix de vente des lots du Lotissement des 4 vents

Vu la délibération du 24 juillet 2024 déterminant le financement des clôtures par parcelle,
Vu la délibération du 16 septembre 2024 déterminant le prix au m² des lots,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de vente des lots et autorise, Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un des ses adjoints à signer tous actes nécessaires à la vente des lots.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 057 : Approbation du règlement intérieur pour le prêt des sanitaires aux associations.

Monsieur le Maire présente au COnseil Municipal le règlement interieur pour le prêt des sanitaires de la salle polyvalente aux associations.

Le Conseil Municipal,après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur pour le prêt des sanitaires, autorise M. le Maire à signer le règlement et prends acte que ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} novembre 2024.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 058 :Reprise d'amortissement

Considérant que le comptable a identifié que le bien "Terrain 2018" n'a pas été amorti au compte 204411 pour un montant de 2 211,66 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le comptable public à effectuer un virement de compte du compte 204411 vers le compte 1068 du budget M57 de la Commune d'un montant de 2 211,66 € par opération d'ordre non budgétaire, afin de régulariser les amortissements du compte.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 059 : Affectation résultat 2023
MODIFIE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°2024_017 du 20/03/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023, suivant le tableau ci-joint.

Résultat de l'exercice 2023 :
- en fonctionnement : 6 763,65 €
- en investissement : -1 521 818,96 €

Le résultat cumulé est de
- en fonctionnement : 172 750,07 €
- en investissement : 2 945 439,40 €

Les résultats à affecter sont :

en fonctionnement : report au compte 002 : 172 750,07 €
en investissement au 001 : 2 690 439,40 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 060 : Décision modificative n°2 - budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget Commune afin de régulariser des imputations budgétaires .

Affectation résultat

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 690 439,40 € |
| TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 690 439,40 € |
| R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés | 0,00 € | 0,00 € | 2 690 439,40 € | 0,00 € |
| TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 € | 0,00 € | 2 690 439,40 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 0,00 € | 2 690 439,40 € | 2 690 439,40 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les ajustements de crédits ci dessus.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la date de l'Inauguration officielle du bâtiment public : le 30 novembre 2024 à 10 heures
- Une réunion du CAUE le 12 novembre : « Réinvestir le bâti délaissé dans les villes et villages » aura lieu à la salle polyvalente de Boisseaux;
- Une rencontre pour le rendu de Terr & Am sur le parking de l'ancienne école est prévu le 26 novembre prochain.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un travail sur le règlement pour la salle de l'ancienne école va être lancé.
- Monsieur le Maire indique que la ferme Hervé avec ces deux avancées s'appelle une grange à porteaux.
- Sur le projet de commerce de proximité : nous avons eu une visite de l'AMO, et d'une restauratrice.
- Monsieur le Maire propose une piste pour le nom du commerce de proximité : "le cabaret", nom que portait autrefois le café situant sur la place de la mairie.
- La commune pourrait inciter les futurs acquéreurs à construire une maison passive via une bonification pour le Lotissement des 4 vents.
- Valerie LEBLOND informe d'une journée organisée par la Communauté de Communes le samedi 16 novembre sur " Accompagner mon enfant, mon ado face au numérique et aux écrans..."

En mairie, le 15/10/2024

Le Maire,
Patrick CHOFFY.



Le Secrétaire,
Englebert MARTIN.